

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 17 décembre 2010  
(convocation du 6 décembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00  
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35  
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Réalisation des infrastructures de voie ferrée et de caténares (ligne aérienne de contact) - Communes de Mérignac (ligne A), Bordeaux (lignes B et C) et le centre de maintenance de la Jallère (TRAM 301) - Appel d'offres ouvert - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réalisation des extensions des lignes A, B et C du tramway, il est nécessaire de procéder à la réalisation des infrastructures de la voie ferrée ainsi que de la ligne aérienne de contact.

Pour permettre cette opération, deux marchés correspondant à un découpage technique sont envisagés pour des raisons de séquençement de travaux et notamment de phasages compte tenu du volume de libération foncière.

Aujourd'hui, il convient de procéder à la réalisation de ces travaux pour les zones suivantes :

- l'extension de la ligne A sur la commune de Mérignac : de Mérignac Centre à l'avenue de Magudas,
- l'extension de la ligne B sur la commune de Bordeaux (Claveau) : sur rues J. Brunet et du Dr Schinazi jusqu'à E. Besse.
- l'extension de la ligne C sur la commune de Bordeaux (quartier du Lac - Parc des Expositions) : des Aubiers à la Jallère
- le futur centre de maintenance de l'avenue de la Jallère à Bordeaux.

A cet effet, le maître d'œuvre des extensions du tramway (groupement TISYA) a préparé un dossier de consultation des entreprises (validé par la Mission Tramway).

Ce marché est découpé en deux lots :

- un lot 1 : Voie ferrée comprenant les terrassements, la fourniture et la pose des voies ferrées, les appareils de voie, la réalisation de massifs et fourreaux pour les équipements à l'intérieur de la plateforme, certains revêtements, ainsi que la fourniture et pose de la bordure de voie et barrettes lumineuses.
- un lot 2 : Ligne Aérienne de Contact (LAC) comprenant les études d'exécution des matériels, la fabrication en usine, l'acheminement, l'installation et la mise en service sur site des matériels, y compris la fourniture de la documentation, la formation à la maintenance, la fourniture des pièces de rechange.

Ce marché est un marché à prix unitaires.

Pour le lot 1, le montant de la dépense est estimé à 30 170 875 € h.t. pour une durée de 33,5 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Pour le lot 2, le montant de la dépense est estimé à 5 304 462,30 € h.t. pour une durée de 46,5 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Dans la mesure où la Communauté urbaine de Bordeaux doit ici être regardée comme entité adjudicatrice, il est envisagé de lancer la consultation par voie d'appel d'offres ouvert après publicité européenne, soumis aux dispositions des articles 160 et 161 du Code des marchés publics.

Le financement de cette opération est à imputer au budget Annexe Transports, Exercice 2011 et suivants - Chapitre 23 – Compte 2380 0042 – Programme TW30 – CRB H340 pour les deux lots.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation est mis à la disposition des conseillers communautaires à l'immeuble le Guyenne à la Direction centrale des achats et marchés – 6<sup>ème</sup> étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

#### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 160 et 161,

**VU** les documents de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

#### **Entendu le rapport de présentation**

**Considérant** que pour permettre la réalisation de la voie ferrée et de la ligne aérienne de contact du tramway pour les extensions de Mérignac, Bordeaux Claveau, Bordeaux Lac et le centre de maintenance, une procédure d'appel d'offres ouvert est lancée pour désigner le ou les titulaires des marchés ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

**ARTICLE 2** : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert par application des articles 160 et 161 du Code des marchés publics.

**ARTICLE 3** : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir avec le ou les prestataires qui aura (auront) émis l'offre économiquement la plus avantageuse, choisie(s) par la Commission d'appel d'offres.

**ARTICLE 4** : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

**ARTICLE 5** : La dépense résultant des présents marchés sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports, Exercice 2011 et suivants - Chapitre 23 – Compte 2380 0042 – Programme TW30 – CRB H340.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>7 JANVIER 2011</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2011</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. GÉRARD CHAUSSET